

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Eure
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 juin à dix-huit heures, les Membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la salle « le Lux » de Breteuil sous la Présidence de Monsieur Luc ESPRIT.

Date de la convocation : 22/06/2026

Étaient présents : Dagmar Eva BERNITT, Allison CAILLEBOTTE, Sophie DELHÔME, Catherine MAGON de SAINT-ELIER, Nathalie NOEL, Delphine PUREN, Charles Alexandre AUVRAY, Mohamed BENSALAH, Michel BERVILLE, Denis DORCHIES, Luc ESPRIT, Mickael FLET, Fabien GOUTTEFARDE, Thierry GUILHOT, Joseph KERNEIS, Jean-Émile KROLIK, Alex LARCOPAGE, Vincent LENEVEU, Mickael LEPOTier, Michel LESAGE, Éric LEVITRE, Jean-Jacques MONTHULE, Michel OSMOND, Jean-Pierre PEPELLIN, Michel QUEMIN, Frédéric ROBERT, Thierry ROMERO, Aymeric ROUAULT de COLIGNY, Jean-Pierre VILLECHANOUX,

Excusés : Stéphanie GUICHEUX, Magali WILMÉ, Claude AMIGON, John AUFFRET, Laurent DEN HAERINCK, Aurélien DOUBLET, Michel GRUDE, Xavier LEBON, Pierre PELERIN, Alain PETITBON, Jean-Claude PROVOST, François VERDIER, Pascal WILLEMS

Laurent DEN HAERINCK représenté par sa suppléante Sophie DELHÔME
François VERDIER représenté par son suppléant Alex LARCOPAGE
Claude AMIGON a donné pouvoir à Frédéric ROBERT
Michel GRUDE a donné pouvoir à Mohamed BENSALAH
Pierre PELERIN a donné pouvoir à Michel QUEMIN

Séance ouverte à 18h00.

Secrétaire de séance : Thierry ROMERO

OBJET : Marché à bons de commandes Levers Topographiques
- Délibération 20260607 -

Le SEPASE souhaite se doter d'un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation des levers topographiques préalables à tous ses travaux d'eau potable ou d'assainissement.

À ce titre, CAD'EN, assistant à maîtrise d'ouvrage du Syndicat, a engagé une consultation pour arrêter le choix de la société attributaire de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux levers topographiques à réaliser dans le cadre des travaux d'assainissement et d'eau potable sur le territoire du SEPASE.

La consultation s'est déroulée de la façon suivante :

- o L'AAPC a été adressé au BOAMP le 27 mai 2026
- o Les candidats devaient transmettre leur offre avant le 17 juin 2026 à 12 heures

Sept offres ont été reçues dans les délais impartis :

- STUR
- ECR Environnement
- TERRA TOPO
- EUCLYD
- ATGTSM
- GEOSAT / GEOSAT Normandie
- TOPO Études

Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse conformément aux critères du règlement de consultation, à savoir :

Critères et sous-critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
<i>Qualité de la méthodologie</i>	35.0 %
<i>Qualité et cohérence d'un planning type à proposer par le candidat</i>	10.0 %
<i>Qualité et compétences des équipes appelées à intervenir</i>	10.0 %
<i>Cohérence des prix unitaires</i>	5.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

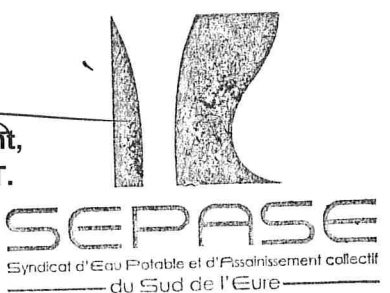
Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande de leviers topographiques, d'un montant maximum de 50 000,00 € HT pour la durée de la période initiale d'un an, reconductible trois fois pour les mêmes montants et la même durée.

VU L'EXPOSE DU PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de choix de Monsieur le Président, pour l'accord-cadre à bons de commande de leviers topographiques dans le cadre des travaux d'assainissement et d'eau potable sur le territoire du SEPASE ;
- **DECIDE** d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande de leviers topographiques au **Groupement GEOSAT / GEOSAT Normandie** pour un montant maximum de **50 000,00 € HT** pour la période initiale d'un an, reconductible trois fois pour la même durée et les mêmes montants, soit un **maximum de 200 000,00 € HT sur quatre ans** ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande de leviers topographiques avec le groupement GEOSAT / GEOSAT Normandie et toutes les pièces et bons de commande s'y afférant, ainsi que ses avenants éventuels dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant initial ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental de l'Eure, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.


Le Président,
Luc ESPRIT.


SEPASE
Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement collectif
du Sud de l'Eure